

Ce que nous avons entendu

Consultation publique : projet de loi modificative concernant la diversité de genre et modifications connexes

Quel était le but de la consultation?

- Le gouvernement du Yukon examine les lois, les politiques et les pratiques en vigueur pour s'assurer qu'il se conforme aux règles et aux normes sociales en ce qui a trait à la non-discrimination envers la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle, transsexuelle, allosexuelle, bispirituelle et autres (LGBTAB+).
- Ce projet de longue haleine consiste à actualiser son dispositif législatif pour le rendre plus inclusif par rapport aux personnes LGBTAB+ du Yukon.
 - Au printemps 2017, le gouvernement a modifié la *Loi sur les statistiques de l'état civil* et la *Loi sur les droits de la personne*.
 - Le 6 mars 2018, il a déposé un projet de loi modificative concernant la diversité de genre pour :
 - Soutenir l'accroissement de la diversité de genre au sein de plusieurs conseils et comités gouvernementaux qui pourraient actuellement faire preuve de discrimination en ce qui a trait à leur composition et aux nominations;
 - Intégrer l'« orientation sexuelle », la « diversité de genre » et l'« expression de genre » à une clause existante établissant des motifs illicites de discrimination en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*.
- L'objectif était de recueillir les commentaires de parties intéressées sur les modifications proposées afin de rendre la version définitive du projet de loi aussi inclusive que possible.

Qui étaient les participants?

La consultation a officiellement eu lieu du 15 janvier au 12 février 2018. Les premiers courriers et courriels ont été envoyés le 15 janvier et des courriels de suivi ont été envoyés du 2 au 6 février. Les participants avaient jusqu'au 12 février pour envoyer leurs commentaires. Le présent document rend compte des réponses reçues pendant la période de consultation officielle et des commentaires envoyés au cours de la phase de consultation préalable, à l'automne 2017.

- Aperçu de la consultation

- On a envoyé 26 lettres et courriels à des groupes et à des organismes militant en faveur de l'égalité de la communauté LGBTAB+.
- On a envoyé cinq lettres et courriels aux conseils et aux comités concernés.
- On a envoyé 15 lettres à des gouvernements des Premières nations du Yukon.
- Commentaires et réponses
 - Dix organismes communautaires ont répondu (six lettres officielles et quatre réponses par communication avec le personnel des ministères).
 - Cinq conseils et comités ont répondu (trois groupes et deux membres desdits groupes, à titre individuel).
 - Deux gouvernements des Premières Nations ont répondu (l'un a soumis des commentaires, l'autre a indiqué ne rien avoir à dire sur le sujet).

Aperçu des principaux thèmes de la consultation

- Dans l'ensemble, les parties intéressées soutiennent les mesures en faveur de la diversité et l'inclusion et appuient les modifications proposées. Certains commentaires remettaient toutefois en question l'urgence de ces modifications législatives.
- Les parties intéressées aimeraient que les sujets liés à la communauté LGBTAB+ soient traités de manière plus transparente et que le public participe davantage en général, et que l'on établisse les priorités de modifications législatives précises en la matière.
- Les parties intéressées souhaitent ardemment que des mesures claires soient prises de façon coordonnée et en temps opportun quant aux priorités des Yukonnais et des organismes LGBTAB+. Des mesures précises différentes ont été citées, notamment la modification de politiques et de lois.
- Des commentaires ont été reçus au sujet des défis auxquels les organismes communautaires, en particulier les organismes bénévoles, font face lorsqu'on leur demande de donner leur avis au sujet de diverses initiatives gouvernementales. Parmi ces défis, citons la charge de travail, la rémunération pour le temps passé et les efforts déployés, la clarté des communications, la confidentialité et la consultation.

Commentaires sur les modifications proposées

Modifications visant à accroître la diversité de genre au sein des conseils et des comités :

- La majorité des personnes qui ont répondu au sondage ont indiqué soutenir les efforts du gouvernement visant à améliorer de façon proactive la diversité au sein des conseils et des comités.
- On nous a conseillé d'accompagner toute modification des dispositions du paragraphe 5(1) de la *Loi sur le Fonds pour la prévention du crime et les services aux victimes* concernant l'admissibilité des organismes pouvant proposer des nominations

d'une modification aux objets du Fonds (alinéa 4(1)b)). On nous a également fait part d'une préférence pour le maintien d'un langage qui reflète les réalités du problème systémique de la violence envers les femmes.

- Un participant a souligné que les nominations devaient être fondées sur l'intégrité, les compétences et les capacités. Un autre a suggéré une approche plus réfléchie et efficace des modifications législatives et recommandé l'ouverture de la nouvelle législation en vue d'un examen et d'une modernisation approfondis.
- Certains s'interrogent également sur la possibilité que la modification proposée au sujet de la diversité de genre soit perçue par les demandeurs comme une atteinte à la vie privée. Ils se demandent si un énoncé général en appui aux expériences et aux origines diverses des revendicateurs ne serait pas plus approprié.

Modifications au sujet des motifs illicites de discrimination :

- Aucune partie prenante n'a clairement formulé de commentaire ou émis d'inquiétude quant aux modifications de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*.

Autres commentaires concernant la non-discrimination envers les personnes LGBTAB+, ainsi que leur inclusion et leur égalité

- Certaines parties prenantes nous ont fait part de leur frustration quant à l'absence de consultation publique officielle sur les problèmes des personnes LGBTAB+ en dehors du cadre des modifications proposées. Elles se sont également plaintes de l'absence de lieu centralisé au sein du gouvernement du Yukon pour faire part de préoccupations liées à la discrimination. Cela sous-entend que les personnes concernées doivent se défendre seules auprès de plusieurs ministères.
- Certains participants ont demandé la possibilité pour le public de participer davantage à la définition des besoins et des priorités de la communauté LGBTAB+ et à la consultation connexe. On nous a signalé la nécessité de pouvoir prendre la parole en toute sécurité, de manière confidentielle et respectueuse, et de faire des efforts pour inclure des groupes de Yukonnais LGBTAB+ de tous horizons.
- D'autres participants ont exprimé leurs préoccupations quant à l'énergie qu'ils ont déployée au cours des dernières années pour faire connaître leurs priorités à divers ministères. Selon eux, il faut prendre des mesures concrètes, comme l'offre de soins de santé adaptés aux personnes LGBTAB+ et la prise en charge de « changements opérationnels » au centre correctionnel de Whitehorse, la mise à disposition de ressources pour la défense de la communauté LGBTAB+ et l'amélioration de leur représentation dans « le langage et le ton » employés dans les communications du gouvernement.

- Certaines personnes ayant répondu au sondage ont indiqué avoir l'impression que le programme législatif du gouvernement manque de transparence et ne tient pas suffisamment compte de l'avis du public en ce qui a trait à la non-discrimination envers les personnes LGBTAB+. Plus précisément, on nous a demandé de modifier certaines mesures législatives concernant l'égalité des mariages entre personnes du même sexe et les unions de fait.
- Enfin, il a été suggéré que le gouvernement du Yukon s'exprime publiquement sur les avantages de la diversité pour l'ensemble de la population et sur la communauté dans laquelle nous souhaitons vivre.

Commentaires sur le processus de consultation

- Les commentaires de certains participants portaient sur les défis auxquels les organismes communautaires, en particulier les organismes bénévoles, font face lorsqu'on leur demande de donner leur avis au sujet de diverses initiatives gouvernementales. Parmi ces défis, citons la charge de travail, la rémunération pour le temps passé et les efforts réalisés, la clarté des communications, la confidentialité et la consultation.
- On nous a également indiqué comment gagner en clarté quant aux modifications faisant réellement l'objet d'un examen et aux aspects de ces modifications pour lesquels le gouvernement souhaite obtenir une rétroaction.
- Pour finir, on a souligné l'appréciation de la demande précoce de rétroaction au sujet du processus de consultation. Cependant, certains se demandent si des fonctionnaires LGBTAB+ participent à la modification du projet de loi, et s'ils savent ce sur quoi se concentrer dans le cadre de l'examen de la législation. Un participant a proposé de mettre en place un « comité consultatif » LGBTAB+.

Autres commentaires

- On nous a indiqué la nécessité pour tous les ministères d'effectuer des analyses comparatives entre les sexes dans le cadre de l'ensemble des projets.

À quoi serviront les commentaires recueillis?

- Ces commentaires serviront à documenter le travail en cours afin de rendre nos lois, nos règlements, nos politiques et nos pratiques aussi inclusifs et non discriminatoires que possible.
- Ils permettront aussi d'orienter des consultations et des communications ultérieures au fil de nos discussions avec les Yukonnais LGBTAB+, leurs familles, leurs amis et leurs collectivités au sujet de la méthode à adopter pour rendre nos lois et nos services plus inclusifs et faire en sorte qu'ils répondent mieux à leurs besoins.

- Par exemple, nous nous préparons à encourager la participation du public quant à l'inclusion de la communauté LGBTAB+ et à répondre aux besoins et aux priorités des personnes concernées. Ces commentaires éclaireront notre travail.

Donnez votre avis sur le processus de consultation

- Soumettez vos commentaires par courriel à alex.hill@gov.yk.ca.